

Procès verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 2020

Le 9 octobre 2020, l'Association Ipso Facto a convoqué une Assemblée générale extraordinaire pour samedi 7 novembre 2020, avec l'Ordre du jour suivant:

- 1.- Ouverture de séance, liste de présences, salutations, quorum (25%), ordre du jour.
- 2.- Rappel de la situation: AG ordinaire 2020 et suites. État des finances.
- 3.- Discussion sur l'avenir d'Ipso Facto: liquidation ou continuation?
- 4.- Vote de décision sur l'avenir: liquidation ou non.
- 5a.- En cas de liquidation: Décision sur l'attribution du solde d'actif.
- 5b.- En cas de continuation: Élection d'un comité (3 personnes).
- 6.- Clôture de séance.

Pour des raisons de sécurité sanitaire, la convocation a été modifiée le 31 octobre 2020: la séance serait virtuelle par visio-conférence et les membres avaient la possibilité de voter par écrit pour le points 4 de l'Ordre du jour, ou de donner procuration au comité.

De plus, le comité proposait, en cas d'acceptation de la liquidation de l'Association, d'attribuer le solde de l'actif à La Maison du Coeur de Ouagadougou par son association de soutien en Suisse.

Un document «préparatoire» (*) était joint à l'information aux membres.

Quinze membres ont exprimé leur vote de manière anticipée, tous pour la liquidation d'Ipso Facto et l'attribution de l'actif à La Maison du Coeur.

Deux membres ont donné procuration au comité.

Le 7 novembre, à l'ouverture de la session Zoom, les trois membres du comité se sont retrouvés face à un seul membre connecté. Vu les votes anticipés et les procurations, nous avons déclaré l'Assemblée valablement constituée et ouvert la séance à 11h15.

Chaque membre ayant reçu un document préparatoire et les quatre participants à la visio-conférence étant du même avis, les points 2 et 3 de l'Ordre du jour a été rapidement bouclés.

La décision du point 4 de l'Ordre du jour, à savoir la liquidation de l'Association Ipso Facto a été prise par 21 voix (4 présents, 15 anticipés, 2 procurations), sans opposition, 14 membres n'ayant pas exprimé d'opinion.

Le point 5a de l'ordre du jour a entériné la proposition du comité d'attribuer le solde d'actif à La Maison du Coeur par le même résultat.

Le comité d'Ipso Facto, et particulièrement sa présidente fondatrice Françoise Cujean prend note des décisions prises et remercie du fond du coeur les membres qui ont permis durant 9 ans à notre Association de faire un travail utile, pertinent et efficace dans une ambiance sympathique et pleine de bon sens. La page est maintenant tournée.

La séance est levée à 11h40.

Le comité:

Françoise Cujean, présidente

Elisabeth Stalder, membre

Gilbert Cujean, secrétaire-trésorier

(*) À disposition séparément.

Suite à l'AGE, le courriel suivant à été envoyé au comité de La Maison du Coeur:

De : Ipso Facto <ipsofacto@venoge.ch>

Envoyé : samedi 7 novembre 2020 14:39

À : Josette Boegli; Ladislas Hierholz; Jannick Pageot; Lucy Clavel Reamy

Cc : Françoise Cujean; Elisabeth Stalder

Objet : Maison du Coeur - Contribution potentielle

Lausanne, le 7 novembre 2020

Chères Josette, Jannick, Lucy,

Cher Ladislas,

L'Association Ipso Facto, fondée en 2011 par Françoise Cujean, a pour but d'aider financièrement certains élèves défavorisés du Burkina Faso à suivre des études secondaires. Cette aide est en fait concentrée sur l'Académie Syldep à Ouahigouya, pour des raisons historiques: ce lycée a été co-fondé par une amie suisse et son mari burkinabè.

Après 9 ans, la situation de l'Académie Syldep a changé: séparation du couple fondateur, retour en Suisse de notre amie, et surtout défaut d'information et perte de confiance dans la Direction de l'école.

Il en résulte que Ipso Facto a décidé de se dissoudre aujourd'hui-même, lors d'une AG extraordinaire menée en virtuel et par votes anticipés. Nous avons un solde d'actif d'environ CHF 1'500.- à attribuer, et le comité d'Ipso Facto (Françoise Cujean, Elisabeth Stalder et le soussigné) a pensé à la Maison du Coeur. Cette proposition a été entérinée à l'unanimité des 21 membres ayant exprimé leur avis (sur 35). Nous allons donc transférer cette somme sur le compte habituel de la Maison du Coeur.

Pour l'information à nos membres, il nous serait utile de savoir si cette somme sera attribuée à un projet particulier (notre préférence), ou aux frais d'exploitation ordinaires?

Entre-temps, nous vous adressons nos meilleurs voeux de santé et nos chaleureuses salutations,

Association Ipso Facto

Pour le comité: Gilbert Cujean, secrétaire-trésorier

--

c/o Françoise Cujean

Chemin de Renens 52a, 1004 Lausanne

ipsofacto@venoge.ch

www.venoge.ch/ipsofacto

IBAN: CH96 8046 0000 0534 5967 2

Banque Raiffeisen Morges Venoge, 1110 Morges

Deux jours plus tard, le vice-président de La Maison du Cœur répondait:

De: **Ladislav Hierholz**

RE: Maison du Cœur - Contribution potentielle

À : Association Ipsos Facto <ipsosfacto@venoge.ch>

Bonjour Gilbert,

Nous nous sommes vus ce midi avec quelques membres du comité et nous tenons à remercier les membres d'Ipsos Facto pour avoir pensé à la Maison du Cœur. La Maison est en train d'accueillir huit nouveaux enfants d'un coup (photos en pièce jointe), ce qui est assez inhabituel et n'est pas prévu dans le budget ordinaire.

Nous pourrions affecter votre don pour les frais d'accueil de ces enfants, autrement dit :

- la constitution d'un trousseau ;
- l'achat d'un matelas, d'une malle et d'une moustiquaire ;
- l'achat d'un vélo pour ceux qui en ont besoin pour se rendre à l'école ;
- les frais d'inscription scolaires et le matériel.

Est-ce que cette solution pourrait vous convenir ?

Meilleures salutations.

Ladislav Hierholz

Vice-Président



« La Maison du cœur »

On voit que le choix de ce bénéficiaire pour le solde de nos actifs ne pouvait mieux tomber.

Le Comité a donc donné l'ordre à la banque Raiffeisen de boucler notre compte et d'en transférer le solde à La Maison du Coeur (IBAN **CH55 0076 7000 H097 1316 0** pour celles et ceux qui voudraient continuer à soutenir cette Association).

Les derniers comptes d'Ipso Facto se présentent ainsi:

Relevé de compte final / Raiffeisen 1.8.2020 - 12.11.2020	CHF
Solde au 31 juillet 2020 (selon les comptes approuvés à l'AG ordinaire):	2'274.60
Cotisations (!) et dons 2020-2021:	100.00
Versement solde subside cantine 2019-2020 à Syldep (EUR 699.-/5.10.2020):	-766.24
Taxes de paiements à l'étranger du 5.10.2020:	-3.00
Frais OUR (à notre charge) pour l'acompte du 2.2.2020:	-16.00
Taxe pour le versement d'espèces à la Poste (cotisation, avant le 31.7.2020):	-2.40
Taxes pour la tenue de compte:	-31.20
Taxe de dissolution du compte:	-15.00
Versement du solde d'actif à La Maison du Coeur	-1'540.76
Solde final à la clôture du compte, le 12 novembre 2020:	0.00

Avec ce dernier document, le comité d'Ipso Facto déclare l'Association dissoute et met fin à toute activité y relative.

Un dernier grand merci aux fidèles membres d'Ipso Facto. La page est tournée, mais l'aide apportée laissera des traces.

Lausanne, le 14 novembre 2020

Pour le comité: Gilbert Cujean, secrétaire-trésorier

